
SECRETARIAT GENERAL

CREATION DE L'AGENCE DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS/TIC

Le Gouvernement à travers le Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies a initié des actions énergiques pour le développement des Infrastructures TIC de l'Administration Publique.

Cette volonté manifeste a été concrétisée par la mise sur pied de deux grands projets dont l'un porte sur la mise en réseau des services de l'Administration du Mali (e-gouvernement et e-poste) et l'autre sur la sécurité à Bamako et dans les zones nord du Mali.

Ces réseaux relieront par câble à fibre optique d'une part les villes de Koulikoro, Ségou et Mopti à la ville de Bamako et d'autre part les frontières Algérienne et Nigérienne en passant par Kidal à la ville de Gao. La desserte des services publics se fera également par fibre optique. L'infrastructure comprend également des équipements de sécurités, un réseau Boucle Locale Radio pour la ville de Bamako, des équipements de transmission de grande capacité constituant le backbone (auto route pour la circulation de l'information), des plate formes de services, des équipements de supervision et d'exploitation, des équipements d'accès optiques ainsi que des terminaux optiques qui seront déployés au niveau des services publics.

La réalisation de ces projets permettront de doter l'Administration publique du Mali d'infrastructure TIC pour supporter le Réseau Intranet de l'Administration d'une part et d'autre part d'économiser les frais de location de la fibre optique.

Ces projets, indispensables pour la conquête du haut débit sont essentiellement constitués de réseaux de fibre optiques au niveau backbone et accès (point à partir duquel les services publics seront connectés par fibre optique). Ce qui offrira au service public un réseau haut débit de bout en bout sans aucun goulot d'étranglement.

Ces réseaux, une fois mis en œuvre vont profondément moderniser le travail de l'Administration publique en apportant plus d'efficacité, de transparence et d'économie.

Aussi, conscient de l'importance de l'usage qui sera fait de ce réseau, et pour maintenir la continuité des services et la qualité qui seront offertes, l'Administration malienne doit se doter d'une structure d'avant-garde qui sera chargée de :

- de mener les études en vue d'une utilisation optimale des infrastructures TIC de l'Administration ;
- de mettre en œuvre la politique et la stratégie de développement des infrastructures TIC de l'Administration ;
- de définir, concevoir et planifier les évolutions des Réseaux Intranet de l'Administration : architecture, topologie, fonctionnalités, mise à niveau logiciels et matériels, capacité et technologie ;
- d'élaborer les plans de développement des Réseaux Intranet de l'Administration ;

- d'assurer la réalisation physique et le déploiement des infrastructures TIC de l'Administration ;
- d'assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre des infrastructures TIC de l'Administration ;
- de définir et de mettre en œuvre la politique de sécurité des infrastructures et mettre en place les procédures nécessaires ;
- d'assurer la coordination et le suivi des phases de contrôle et de réception des équipements et installations ;
- d'exploiter et maintenir les équipements aux degrés de fiabilité et de disponibilité requis ;
- de faire des contrats avec les partenaires pour la maintenance et l'utilisation des infrastructures ;
- de faire une veille technologique et proposer au Ministère de tutelle, les aménagements nécessaires au niveau des infrastructures.

L'agence coordonne étroitement pour chacune de ses missions avec les administrations et les organisations sociales sectoriellement compétentes.

Bamako, le 25 février 2013